



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 15194

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les prolongements que le Gouvernement entend donner, et sous quel délai, à l'engagement pris par le Président de la République et rappelé par les associations du mouvement combattant concernées « d'aboutir à la rédaction d'un décret unique, qui remplacera et complètera ceux de 2000 et 2004, en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures ».

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15194

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 656

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2073